

**PROGRAMME
SPORT ET RELATIONS
INTERNATIONALES**

LE SPORT AU CŒUR DE LA STRATÉGIE ÉTATIQUE

Entretien avec Sophie DION

CONSEILLÈRE CHARGÉE DES SPORTS AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (2007-2012),
DEPUTÉE DU MONT BLANC (2012-2017), JUGE AU TAS,
DIRECTEUR DU MASTER DU DROIT DU SPORT DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

OCTOBRE 2017

OBSERVATOIRE GÉOSTRATÉGIQUE DU SPORT



IRIS : Vous avez été conseillère des Sports auprès de Nicolas Sarkozy, alors Président de la République de 2007 à 2012 : quel était votre rôle ?

SOPHIE DION : J'ai été conseillère pour le sport pendant cinq ans, soit pendant toute la durée du mandat. Dans le cadre de ces fonctions, j'ai bénéficié d'un triple avantage. Nicolas Sarkozy avait une très juste vision du monde du sport. Il avait pleinement conscience de l'impact économique, politique et social que peut avoir le sport. Il souhaitait construire une politique globale et cohérente. Cette connaissance du milieu sportif et l'intérêt qu'il y portait nous ont permis d'ouvrir de nombreux chantiers.

Déjà a été mise en place une politique d'accueil des événements sportifs, centralisée à l'Elysée : d'où l'obtention en France de plusieurs championnats d'Europe et du monde, de la Ryder-cup, de l'Euro 2016 pour ne citer qu'eux, sans oublier la préparation et la gestion du championnat du monde de Val d'Isère en 2009.

À ce moment-là, mettre en œuvre une politique d'accueil des grands événements sportifs était un pari audacieux mais qui se comprend parfaitement. Nous avons compris qu'il s'agissait d'une vitrine extraordinaire pour notre pays, nos régions et nos villes, permettant des retombées économiques importantes ainsi qu'une vraie richesse sociale. Si aujourd'hui, tout le monde semble avoir compris l'impact que pouvait avoir le sport sur la vie d'un pays, c'était quelque chose qui n'était pas du tout acquis en 2007. Mon travail a donc été de faire prendre conscience de la transversalité du sport ainsi que du caractère crucial de ces enjeux.

Une autre priorité a été la protection du statut du sportif de haut niveau et l'aménagement de sa vie après sa carrière sportive. Un dispositif a été mis en place pour conférer des droits à la retraite et pour favoriser la réinsertion. Nous avons, pour les sportifs de haut niveau, une vraie responsabilité. Il ne suffit pas de les glorifier quand ils gagnent ou portent les valeurs et le drapeau d'un pays. Il faut aussi être là quand les lumières s'éteignent.

Un troisième chantier a été ouvert, celui du sport à l'école. Ce doit être une préoccupation forte. L'important dans ce cas est de dépasser les paroles et de mettre en place des actions concrètes, comme par exemple la revalorisation de l'éducation physique et sportive parmi les disciplines scolaires. Si on va plus loin, cela permet aussi de mettre au premier plan la question du double projet d'un(e) sportif(ve). Il est d'ailleurs intéressant de noter que Nicolas Sarkozy a été le seul chef d'État à évoquer cette question et les enjeux du sport, lors de son discours devant le Parlement européen le 10 juillet 2008, à l'occasion de la présidence tournante de l'Union européenne.

Tout au long de ces cinq années, je me suis efforcée de rassembler les talents et les énergies, en faisant parfois violence aux institutions politiques et administratives. Je me suis battue pour montrer que le sport était une chaîne vertueuse allant du plus jeune au plus grand sportif.

IRIS : En février 2017, vous publiez une tribune dans le Figaro appelant la France à demeurer une nation de pointe dans l'organisation des plus grands événements sportifs.

SOPHIE DION : Les plus grands événements sportifs sont le reflet et le miroir des plus belles aventures humaines. Et les Jeux olympiques constituent un moment unique où les athlètes de tous les pays du monde se retrouvent après avoir tellement attendu, travaillé et rêvé de ce moment. L'obtention des Jeux olympiques de 2024 est une chance pour notre pays. Je sais que tous les acteurs de cette formidable aventure sauront montrer au monde entier que la France et Paris peuvent réussir des Jeux exemplaires dans la fraternité et la joie, tout en préservant l'éthique et les valeurs du sport. En matière d'organisation des grands événements sportifs, la France a une compétence et un savoir-faire exceptionnels. Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, la mise en place par le Comité international olympique (CIO) de l'Agenda 2020,

feuille de route stratégique pour l'avenir du mouvement olympique, nous donne des directives : des jeux plus vertueux, plus propres, plus écologiques et plus durables.

Paris 2024 seront ainsi les premiers Jeux olympiques de l'Agenda 2020. Il y a donc une véritable nécessité de montrer l'exemple, quant à la question de l'héritage notamment. Une structure spécifique dans l'organisation de la préparation des Jeux est d'ailleurs prévue. Ce qui est d'excellent augure.

IRIS : La France s'est dotée depuis fin 2013 d'un ambassadeur pour le sport. Comment percevez-vous ce rôle ?

SOPHIE DION : Ce qui est intéressant, c'est de voir le chemin parcouru en l'espace de quelques années. Pendant longtemps laissé de côté par les politiques, les administrations, les entreprises, le sport a pu démontrer le rôle et l'impact important qu'il pouvait avoir. En conséquence, le fait que la France se dote d'un ambassadeur pour le sport est une très bonne idée. Cela illustre la force du « soft power » comme l'a souligné à plusieurs reprises Pascal Boniface.

Désormais, la diplomatie sportive, qui n'était pas véritablement considérée, il y a encore quelques années est devenue, pour certains États, un passage obligé, une façon d'imposer son pays sur la scène internationale. Tous les pays du monde veulent aujourd'hui organiser des grands événements. Ce qui démontre, si besoin était, l'universalité du sport. Les enjeux sont considérables. Mais ils ne doivent pas détourner le sport de sa fonction première : faire rêver.

IRIS : Dans un article publié par Libération en 2006, à la question « de quoi est fait le droit du sport », vous précisiez qu'il était fait « de droit social, fiscal, international, pénal, du travail, des affaires... et des règlements propres aux fédérations nationales et internationales. Ces dernières ont un pouvoir phénoménal, et il faut s'interroger sur la valeur de leurs normes par rapport à celles des États ». Dix ans après ce constat, quelles conclusions avez-vous tiré ?

SOPHIE DION : Le sportif est un citoyen du monde. Il est donc impossible qu'il soit régi, tout au long de sa vie, par un seul droit. A l'occasion de ses entraînements, de ses transferts, de ses déplacements, plusieurs législations vont s'entrechoquer. Ce qui crée ainsi des conflits de systèmes et des conflits de normes.

Chaque État souhaite conserver sa souveraineté sur son territoire. Les États y sont d'autant plus sensibles que sont souvent en cause l'ordre public et le statut du sportif.

L'activité économique liée au sport est croissante. Le nombre de litiges à trancher augmente également. La *lex sportiva* a pu faire son apparition et se développer comme je l'avais pressenti en 2006. Le monde sportif a donc pu sécréter ses propres règles. C'est le fait d'institutions internationales sportives, comme le Comité International Olympique, l'Agence mondiale antidopage (AMA), ou d'institutions juridiques sportives, tel que le tribunal arbitral du sport (TAS). Les sentences du TAS, par exemple, s'efforcent de donner des solutions fondées sur les principes universels du sport, et qui sont aussi la base de la plupart de nos systèmes de droit : la loyauté, l'égalité, l'éthique des compétitions et la proportionnalité. En matière de dopage par exemple, comme le souligne le secrétaire général du TAS Matthieu Reeb « le TAS a construit des principes généraux tels que le droit d'être entendu pour l'athlète ou encore la possibilité d'administrer une contre preuve libératoire ».

Il est aussi important de rappeler que les sportifs ne doivent pas être considérés comme des citoyens de seconde zone. Le droit doit les protéger. La lutte contre le dopage est une nécessité absolue et un immense problème de santé publique.

Pour avoir une vision complète, il ne faut pas omettre l'Europe, et la compétence de l'Union européenne dans le domaine du sport, notamment depuis le Traité de Lisbonne. Rappelons que l'article 165 dispose que « l'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative ».

IRIS : En tant que députée, vous aviez déposé une proposition de loi visant à instaurer une journée nationale dédiée au sport. Pourquoi ?

SOPHIE DION : C'est une initiative qui fait toujours sens aujourd'hui. Il faut que l'on aille dans les écoles, vers la jeunesse, afin de faire passer les messages sur les vertus du sport. Ce qui a été fait dans le cadre de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 devra impérativement se poursuivre et les initiatives vers la jeunesse et en faveur du sport pour tous doivent être consolidées et amplifiées. Ces actions, qui ont concouru à la réussite de la candidature de Paris, devront être pérennisées au-delà et plus loin que les jeux. Car le sport est une règle de conduite pour tous et sans doute la plus belle école de la vie. ■

OBSERVATOIRE GÉOSTRATÉGIQUE DU SPORT

LE SPORT AU CŒUR DE LA STRATÉGIE ÉTATIQUE

Entretien avec Sophie DION

CONSEILLÈRE CHARGÉE DES SPORTS AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (2007-2012),
DEPUTÉE DU MONT BLANC (2012-2017), JUGE AU TAS, DIRECTEUR DU MASTER DU DROIT DU SPORT
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Un observatoire du

PROGRAMME SPORT ET RELATIONS INTERNATIONALES

Sous la direction de Carole GOMEZ et Pim VERSCHUUREN, chercheurs à l'IRIS

gomez@iris-france.org

verschuuren@iris-france.org

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercoeur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

@InstitutIRIS

www.iris-france.org